

**GROUPE LR/CPNT**

***Séance plénière du mercredi 13 avril 2016***

**MOTION DEMANDANT UN VERITABLE AUDIT COMPTABLE ET LEGAL DES TROIS EX-CONSEILS RÉGIONAUX D’AQUITAINE, DU LIMOUSIN ET DE POITOU-CHARENTES**

Vu l’avis de la commission n°1 « FINANCES – BUDGET – AFFAIRES GÉNÉRALES » du Conseil régional, réunie et consultée le jeudi 7 avril 2016 ;

Vu l’avis du Comité Technique, réuni et consulté le vendredi 8 avril 2016 ;

Considérant que, depuis la révélation par l'exécutif actuelde l’existence d’importants impayés, la situation financière de l’ex-région Poitou-Charentes fait l’objet d'inquiétudes, voire selon l'exécutif actuel de soupçon de comptes non sincères ;

Considérant que ces inquiétudes portent non seulement sur les factures impayées, mais également sur la dette, les engagements hors bilan, les garanties financières apportées dans le cadre de participations, ou encore de possibles occurrences de sous-budgétisation de certains programmes ;

Considérant par ailleurs que La Chambre régionale des Comptes, dans son rapport 2013 notifié aux assemblées en mars 2014, avait déjà alerté l’ex-Conseil régional de Poitou-Charentes sur le fait que :

* « *Le rattachement des dépenses de fonctionnement à l’exercice au cours duquel elles ont été constatées n’est pas effectué*», contrairement à la gestion comptable en droits constatés exigée par l’instruction budgétaire et comptable M71 pour garantir la fiabilité et la sincérité du bilan de la collectivité ;
* « *Les créances à risques apparaiss[aient] insuffisamment provisionnées*»,
* « *quatre des vingt-six contrats de prêts représentant un encours de 47,9 M€, soit 16 % de l’encours total, comportaient des facteurs de risque significatifs au regard de la typologie de la charte Gissler*» ;

Considérant que le Président du Conseil régional avait déclaré vouloir profiter, pour faire toute la lumière sur cette situation, d’un audit de la gestion passée des trois ex-Conseils régionaux, commandé préalablement à la découverte des impayés ;

Considérant néanmoins qu’aux termes mêmes du document présenté en Commission des Finances par le cabinet Ernst & Young, les travaux réalisés « *conformément au cahier des charges émis par la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes* » « *ne constituent pas un audit* » ni même « *une analyse exhaustive de la gestion de la Collectivité sur la période analysée* » ;

Considérant en effet que les auditeurs n’ont fondé leur travail que sur des documents qui leur ont été transmis par le Conseil régional ainsi que sur des « *entretiens réalisés avec les interlocuteurs désignés par [le Conseil régional], ayant permis de collecter des éléments d’information déclaratifs*», et qu’ils n’ont donc pas eu accès à l’ensemble des pièces comptables, condition de base de la réalisation d’un audit ;

Considérant que les auditeurs n’ont, par conséquent, pas été en mesure d’une part d’évaluer de manière fiable le montant des impayés, d’autre part d’en déterminer l'origine et dès lors la responsabilité, et enfin de se prononcer sur la sincérité des comptes et sur l’existence de faits délictueux éventuels, ni de se prononcer sur l'ampleur des engagements au regard des budgets annuels

Considérant que ces éléments devraient pourtant être impérativement portés à la connaissance du Conseil régional avant le vote du budget pour l’année 2016 intervenant en mai de cette année, pour garantir tant la fiabilité des crédits alloués que la décision de l’ordonnateur ;

Considérant que les conclusions de la saisine de la Chambre régionale des Comptes ne seront rendues publiques qu’en novembre de cette année, soit après le vote du budget ;

Considérant de surcroît que lors du Comité technique du 8 avril 2016, il a été révélé que des recrutements et des nominations auraient été effectués en décembre 2015, et que ces actes, selon le Président, seraient « *illégaux* » car signés par une personne qui n’en avait pas la compétence dans une période où les ex-Conseils régionaux n’avaient le droit de procéder qu’aux opérations de gestion courante ;

**Sur proposition du groupe Les Républicains – Chasse Pêche Nature et Traditions, les élus du Conseil régional, réunis en séance plénière le 13 avril 2016, demandent :**

-       **Que le Président commande un véritable audit financier et légal sur la gestion des trois ex-Conseils régionaux d’Aquitaine, de Limousin et de Poitou-Charentes, ainsi que des régies directes ou indirectes ainsi que des éventuels gestionnaires délégués ;**

-       **Que cet audit soit fondé sur une remontée aux pièces comptables afin de s’assurer de la réalité et de l’exhaustivité des comptes ;**

-       **Que cet audit analyse de manière exhaustive, sans s’y limiter, les passifs, les créances impayées, les engagements hors bilan, les garanties données y compris dans le cadre des participations régionales, l’état de la dette, les occurrences de sous-budgétisation ainsi que les autorisations de programme et d’engagement ;**

-       **Que cet audit se prononce sur la fiabilité et la sincérité des comptes, ainsi que sur l’existence et l’éventuelle imputabilité de faits délictueux dans la gestion passée des trois Régions ;**

-       **Que cet audit financier s’accompagne d’un audit de légalité des actes passés par les trois ex-Conseils régionaux ;**

-       **Que ces audits soient réalisés et rendus publics lors de la Commission des Finances précédant la séance plénière du Conseil régional où sera voté le budget pour l’année 2016, quitte à décaler cette séance en juin au lieu de mai.**